

DELIBERATION N°2021- 62/CCOG-PORT
relative à la demande de subvention PLAN DE RELANCE
pour l'opération d'aménagement d'une plateforme de stockage
SPIC Port de l'Ouest Guyanais

L'An Deux Mille vingt et un le mercredi trente et un mars, à neuf heures, le conseil communautaire de la CCOG s'est réuni, à la salle des Délibérations de la mairie de Saint-Laurent du Maroni, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sophie CHARLES, Présidente.

Conseillers en exercice = 44

Présents	26
Absents	19
Procurations	04
Votants	30

La convocation des membres du Conseil communautaire a été faite le 25 mars 2021.

Publiée le : 12 AVRIL 2021

PRÉSENTS :

Mme AFOEDINI Linda – M. AGOUSSA Migill - M. ALPHONSE François – M. ANELLI Serge - Mme APAGI Jocelyne – M. APAYACA Valentin - Mme BALLA Simone - Mme BARTEBIN Barbara - M. BOISROND Ferdinand – Mme BOURGUIGNON Arlène - Mme CHARLES Sophie - M. DEIE Jules – M. FERREIRA Jean-Paul - Mme FJEKE Bénédicte – Mme KWASIBA Emeline - Mme LO-A-TJON Josette – M. PAPAYO Mickle – Mme PINAS Roliane - M. RIQUIER Claude – Mme SEIKA Audrila Georgie – M. SELIER Bernard – M. SIDA André - Mme SOBAÏMI Marie-Chantal - Mme TELON Sonrisa Sergina - M. TOPO Lama - Mme VOORTHUIZEN Sharon.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

M ; YA Tchoua a donné procuration à Mme CHARLES Sophie,
M. BENTH Albéric a donné procuration à Mme BOURGUIGNON Arlène,
Mme ADELAAR Esseline a donné procuration à M. KWASIBA Emeline,
M. AGOUSSA Migill a donné procuration à M. PAPAYO Mickle.

ABSENTS EXCUSES :

M. ADAM Lénaïck - Mme ADELAAR Esseline - Mme APAGI Jocelyne - M. BENTH Albéric - Mme CHARLES Marie-Hélène - M. EDWIN Moïse - M. MARTIN Paul - M. SOEWA Marciano - M. YA Tchoua

ABSENTS :

- Mme AGEILAS Sylviana - Mme CHEN Célia - M. CHAUMET Chris - M. DEKON Philippe - M. DOLLOUE Winston - M. GABY Claude - M. LOBI Richard - M. RICHENEL Auguste - M. THOMAS Franck

Madame la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est ensuite procédé à l'élection d'un secrétaire, parmi les membres du conseil, **Madame BARTEBIN Barbara**, est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

Délibération n°2021- 62/CCOG-PORT
relative à la demande de subvention PLAN DE RELANCE
pour l'opération d'aménagement d'une plateforme de stockage
SPIC Port de l'Ouest Guyanais

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2311-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 06 février 1992 modifiée, relative à l'Administration Territoriale de la République ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n° 2004-809 du 12 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais ;

Vu les projets de loi de finances gouvernementales pour 2021, relatif à la création du Plan de relance,

Considérant l'avis de la Commission ECO-PORT du 11 décembre 2020 ;

Madame la Présidente expose :

Les besoins d'aménagement portuaire sur les plateformes adjacentes au quai doivent répondre aux contraintes techniques de déplacement des engins de levage (circulation et opérations charriot 45 tonnes) mais aussi aux critères de performance environnementale en adéquation des besoins logistiques et au bien-être des usagers passagers de croisière notamment.

Les travaux envisagés concernent essentiellement l'aménagement de plateforme de stockage. Les prestations initiales devront fournir la parfaite définition des travaux en s'appuyant sur une précise connaissance des sols.

Les entreprises titulaires des marchés devront réaliser la fourniture mise en œuvre de béton de classe Bc5 les terrassements initiaux y compris les fournitures pose de clôtures portuaires, les aménagements de fossés, pose de regards etc...

Madame la Présidente propose le plan financement de l'opération nouvelle suivante :

Aménagement d'une plateforme de stockage		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT – (Plan de relance 2020)	1 600 000,00€	80 %
CCOG	400 000,00€	20 %
Total	2 000 000,00€	100 %

Elle invite l'assemblée à en délibérer :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

APPROUVE l'opération et son plan de financement comme détaillé ci-dessous ;

Aménagement d'une plateforme de stockage		
Financement	Montant	Taux d'intervention
ÉTAT -- (Plan de relance GUYANE 2020)	1 600 000.00€	80 %
CCOG	400 000.00€	20 %
Total	2 000 000,00€	100 %

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

VOTE => Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme



LA PRÉSIDENTE

Sophie CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de l'égalité.